

ARRETE N° 94.311

portant inscription sur l'inventaire  
supplémentaire des monuments historiques de  
l'ancien logis seigneurial, de ses communs, du  
pigeonnier, du mur de clôture et du dernier  
pavillon d'angle sis 37, rue Nationale à BRUEIL-  
EN-VEXIN (Yvelines) ;

LE PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE  
PREFET DE PARIS  
OFFICER DE LA LEGION D'HONNEUR

- VU la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques notamment l'article 2, modifiée et complétée par les lois des 23 juillet 1927, 27 août 1941, 25 février 1943 et 30 décembre 1966 et les décrets modifiés du 18 mars 1924 et N° 61.428 du 18 avril 1961 ;
- VU le décret n° 82.390 du 10 mai 1982 modifié relatif aux pouvoirs des préfets de région, à l'action des services et organismes publics de l'Etat dans la région et aux décisions de l'Etat en matière d'investissement public ;
- VU le décret n° 84.1006 du 15 novembre 1984 relatif au classement parmi les monuments historiques et à l'inscription sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques ;
- VU le décret n° 84.1007 du 15 novembre 1984 instituant auprès des Commissaires de la République de région une commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique ;
- VU l'avis de la commission régionale du patrimoine historique, archéologique et ethnologique de la région d'Ile de France entendue en sa séance du 3 février 1994 ;
- VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;
- CONSIDERANT le caractère authentique de cet ancien logis seigneurial de la fin du XVIème-début du XVIIème siècle, dont le parc clos a conservé son emprise originelle avec l'ensemble des communs ;
- SUR proposition du secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile de France ;

## A R R E T E

ARTICLE 1er - Sont inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques l'ancien logis seigneurial, ses communs, le pigeonnier, le mur de clôture et le dernier pavillon d'angle, 37 rue Nationale à BRUEIL-EN-VEXIN (Yvelines), situés sur les parcelles n° 1, 3 et 262 d'une contenance respective de 2 ha 24 a 80 ca, 16 a 35 ca et 4 ha 97 a 38 ca, figurant au cadastre section H et appartenant à Monsieur Hervé TRICOT, né le 3 février 1939 à PARIS (14ème), Médecin, époux de CAZALAS Geneviève, demeurant 37, rue Nationale à BRUEIL-EN-VEXIN (Yvelines).

Celui-ci en est propriétaire par acte passé le 2 décembre 1982 devant Maître Jean-Yves LASTENNET, notaire à LIMAY (Yvelines) et publié au bureau des Hypothèques de MANTES-LA-JOLIE (Yvelines), le 25 janvier 1983, volume 7143 n° 8.

ARTICLE 2 - Le présent arrêté, dont une ampliation certifiée conforme sera adressée sans délai au Ministre de la Culture et de la Francophonie, sera publié au bureau des hypothèques de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile de France.

ARTICLE 3 - Il sera notifié au préfet du département des Yvelines, au maire de BRUEIL-EN-VEXIN et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à PARIS, le **29 MARS 1994**

Pour ampliation  
Pour le Préfet de la Région d'Ile-de-France  
Préfet de Paris, en sa déléguation  
Le Chef du Bureau de la Région

Martine MORIN



Le Préfet de la Région d'Ile-de-France  
Préfet de Paris,

Jean-Claude AUROUSSEAU